



MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis Municipal Comptes 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2017, adoptés dans sa séance du 14 mai 2018.

Total des produits :	CHF	1'031'625.38
Total des charges :	CHF	<u>1'028'716.92</u>
Excédent des produits :	CHF	<u><u>2'908.46</u></u>

Elle les assortit des commentaires suivants :

- Au chapitre « Travaux », un nouveau compte apparaît sous la rubrique 42. Service de l'urbanisme : par le biais du compte 42.332, un amortissement administratif se montant à CHF 6'000.— permet d'amorcer l'amortissement de la pré-étude de révision du PGA.
- Au chapitre « Parcs, promenade et cimetière », nous observons un dépassement de CHF 6'421,75 par rapport au budget, dû principalement à la création de notre « jardin du souvenir » (compte 44.314.1 Entretien parcs - cimetière).
- Un amortissement administratif de CHF 16'000.— a été comptabilisé dans le chapitre « Egouts », alors que, à la suite d'une inversion, le budget prévoyait cet amortissement dans le chapitre « Services industriels ». On notera également un amortissement administratif supplémentaire de CHF 40'000.— dans ce même chapitre « Egouts ».
- On relèvera enfin les CHF 23'193.— de charges supplémentaires dans le compte 72.351.1, « Facture sociale, décompte année précédente ».

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les comptes de l'année 2017, tels qu'ils vous sont présentés, tout en félicitant Madame la Boursière pour l'exactitude de son travail.

Trey, le 14 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Sylvie Seydoux